



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé mentale - Troubles psychiatriques liés à la covid-19

Question écrite n° 33230

Texte de la question

M. Aurélien Taché alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque sanitaire et social que représente l'émergence de nouveaux troubles psychiatriques liés à la pandémie de covid-19. Si la crise sanitaire a rappelé à tous l'importance de la santé physique, il ne faut pas sous-estimer l'impact psychologique d'un tel bouleversement. Ce sont d'abord les patients graves, internés en psychiatrie, qui ont fait les frais de la perturbation du système hospitalier. Mais l'enjeu aujourd'hui est de faire face à l'urgence que représente l'altération à grande échelle de la santé mentale des Français. Stress, anxiété, dépression, problèmes de sommeil ... c'est une véritable « vague psychiatrique » qui guette ! Encore une fois, ce sont les plus fragiles qui sont les plus durement touchés. En effet, comme le souligne le Pr. Delphine Capdevielle, responsable du pôle psychiatrie au CHU de Montpellier, le lien entre difficultés socio-économiques et troubles psychiques est clairement établi. Notamment, selon l'enquête CoviPrev de Santé publique France, qui contrôle depuis le 23 mars 2020 l'évolution de la santé psychologique des Français, les profils de population ayant une santé mentale plus dégradée sont notamment les personnes déclarant être dans une situation financière très difficile, les jeunes de 18 à 24 ans et particulièrement les jeunes femmes, les inactifs et les catégories socioprofessionnelles inférieures (CSP-). Les patients âgés, ayant vécu une coupure radicale d'avec leurs proches ont également été victimes d'épisodes dépressifs importants. Or, l'anxiété, la tension, les difficultés au quotidien, les troubles du sommeil sont des facteurs majeurs de risque de développement de troubles psychiatriques plus importants. La prise en compte de la santé mentale doit alors faire partie intégrante de la stratégie nationale de lutte contre l'épidémie. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour mieux prévenir et mieux prendre en charges les personnes souffrant de difficultés psychiques et psychiatriques dues à la covid-19 et à ses répercussions socio-économiques.

Texte de la réponse

Face à la vulnérabilité des personnes souffrant de troubles psychiques ou de maladie mentale, et compte tenu des conséquences psychologiques et psychiatriques que la crise sanitaire actuelle peut générer, une organisation spécifique s'est mise en place dès le début de l'épidémie. La mobilisation immédiate du délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie a permis un dialogue suivi avec les agences régionales de santé en charge d'accompagner les différents services et établissements de psychiatrie. Une cellule de crise « Covid-19-Santé Mentale » avec les principaux représentants des professions, des usagers et des familles (fédérations hospitalières, conférences des Présidents des Commissions médicales d'établissements, usagers...) a également été créée, afin d'apporter les réponses institutionnelles nécessaires. La capacité de prise en charge de patients en ambulatoire a été renforcée afin de faire face aux conséquences prévisibles du contexte épidémique sur un public déjà fragile. Des modes proactifs de maintien du lien avec les patients ont été mis en place, via l'augmentation des capacités de téléconsultations et de consultations téléphoniques. Pour les situations cliniques qui le nécessitent des consultations en présentiels sont toujours assurées. Le ministère des solidarités et de la santé a diffusé des instructions aux agences régionales de santé pour notamment maintenir la mobilisation de l'ensemble du dispositif de soins psychiatriques, ambulatoires et hospitalier. Pour les

particuliers, un dispositif national de soutien et de prise en charge médico-psychologique a été organisé avec la Croix-Rouge Ecoute, Ecoute Santé, SOS Amitié, SOS Crise et le réseau national de l'urgence médico-psychologique. Le numéro vert coronavirus 0 800 130 000 permet une orientation vers une prise en charge médico-psychologique et propose également un soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap. Outre la possibilité de consulter un psychiatre ou un psychologue par télémedecine, ces dispositifs publics permettent l'accès à un soutien gratuit, grâce à la mobilisation de professionnels bénévoles et à l'engagement du secteur associatif. Ce numéro est gratuit, ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7. De nombreuses autres ressources et dispositifs d'aide à distance ont été mis en place et dont la liste complète peut être consultée sur : le site de Santé publique France et sur le site « Psycom ».

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Taché](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33230

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7225

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 787